

ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION

Comité d'Etude

Problèmes frontaliers

PRESTATIONS FAMILIALES POUVANT ETRE ATTRIBUEES AUX FONCTIONNAIRES CERN RESIDANT EN FRANCE.

(complément d'information aux articles déjà parus)

ALLOCATIONS PRENATALES

Conditions d'attribution relatives aux examens prénataux :

Pour prétendre aux allocations prénatales, les examens correspondants à chacune des mensualités doivent être subis en France.

ALLOCATIONS DE MATERNITE

Conditions relatives à l'enfant :

A. Etre né en France .

Dérogation - Enfants des régions frontalières nés à l'étranger. L'allocation est due aux familles résidant en France dans les départements frontaliers lorsque la femme se trouve contrainte d'accoucher en pays étranger limitrophe, les cliniques et hopitaux français se trouvant plus éloignés de leur domicile ou d'un accès plus difficile.

B. Etre Français avant l'âge de 3 mois .

C. Etre né viable.

D. Etre légitime ou, s'il est naturel, reconnu par sa mère.

COURS DE FRANCAIS POUR TRAVAILLEURS ETRANGERS

Nous cherchons des professeurs bénévoles pour donner des cours de français : écriture, lecture, conversation

Joignez-vous au groupe qui s'occupe à St Genis des "Cours de Français pour Travailleurs Etrangers". Tél. int. 2641 ou 3197.

TRANSPORT ANNEMASSE - CERN

Nous sommes au regret d'informer les membres du personnel que le service de transport ANNEMASSE - CERN, a dû être interrompu en raison du nombre insuffisant d'utilisateurs de ce service.

Il pourrait être repris en septembre si un nombre suffisant de personnes se faisait connaître en s'engageant formellement à utiliser cette facilité.

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire au moyen du formulaire ci-dessous, auprès du Secrétariat de l'Association du Personnel, avant lundi 8 septembre 1969.

COMITE D'ETUDE DES PROBLEMES FRONTALIERS - SERVICE DE TRANSPORT ANNEMASSE - CERN.

(Bulletin à retourner au Secrétariat de l'Association, avant lundi 8 septembre 1969).

NOM:..... PRENOM:

Division :..... Tél. CERN:

Date :.....

Je m'engage à utiliser le service de transport ANNEMASSE-CERN.

Signature :